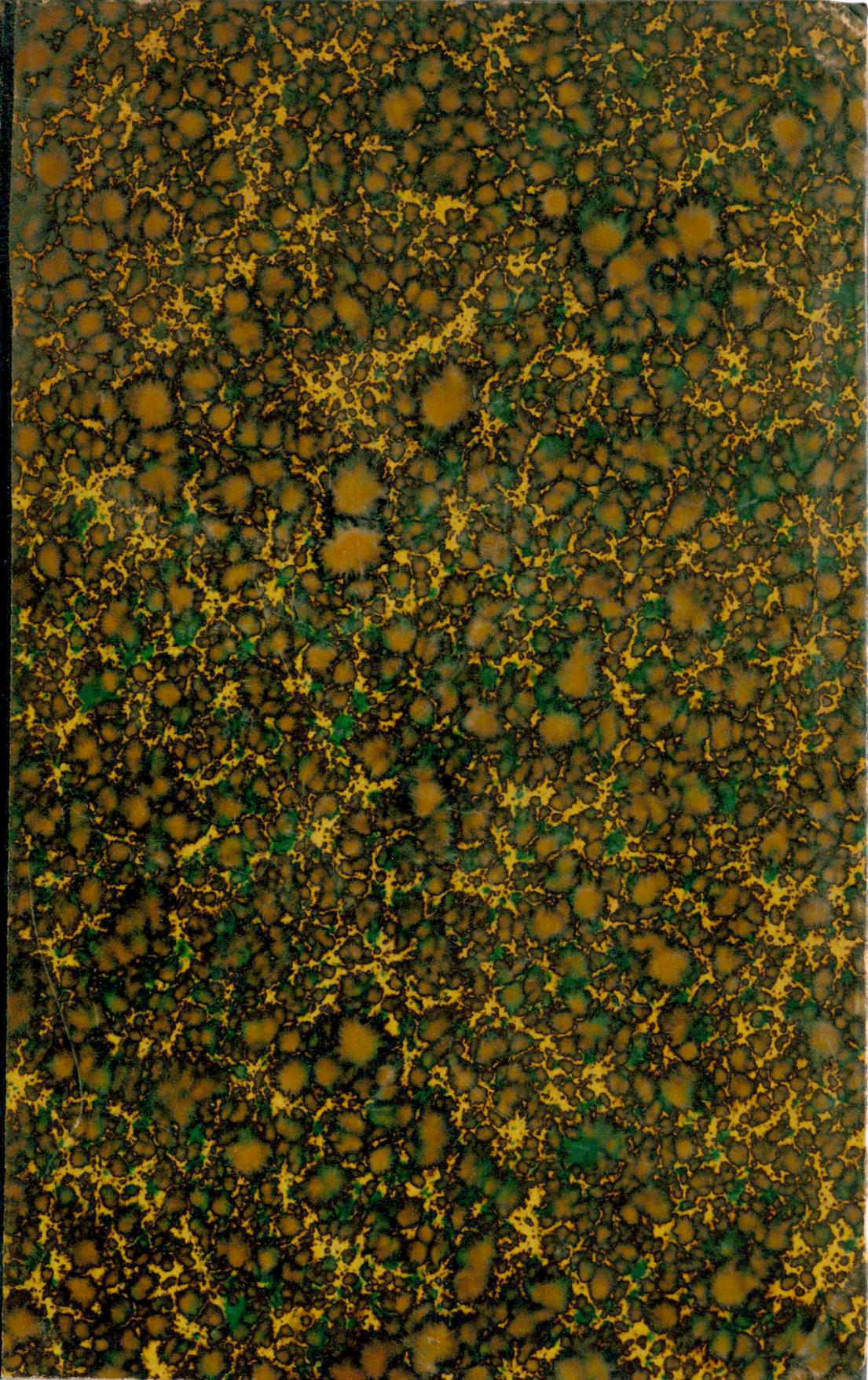


Mansion

Calcul
Des
Probabilités



Kel

J. Wierzycki

~~GABINET MATEMATYCZNY~~
~~Towarzystwa Naukowego Warszawskiego~~

<http://rcin.org.pl>

opis: 46612

WYDZIAŁ HISTORII
KRAJÓWYCH

Just

CALCUL DES PROBABILITÉS

SA PORTÉE OBJECTIVE ET SES PRINCIPES

PAR

PAUL MANSION

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, ETC.

~~GABINET MATEMATYCZNY
Towarzystwa Naukowego Warszawskiego~~

~~L. inw. 1325~~

PARIS

GAUTHIER-VILLARS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

DU BUREAU DES LONGITUDES ET DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

55, Quai des Grands-Augustins, 55

1903

~~GABINET MATEMATYCZNY
Towarzystwa Naukowego Warszawskiego~~



5325

PRÉFACE

Le présent opuscule est formé de la réunion de cinq articles que nous avons publiés sur le Calcul des Probabilités en 1902, 1903, 1904.

Dans le premier, le second, le quatrième et le cinquième, nous calculons, avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, les probabilités que l'on rencontre dans la démonstration du théorème de Bernoulli et de la loi des grands nombres, et aussi dans plusieurs questions de probabilités dites à *posteriori*. Nous ne nous contentons pas d'évaluer approximativement ces diverses probabilités d'une manière vague, au moyen de la célèbre intégrale de Laplace (gamma *incomplet* de un demi); nous indiquons pour toutes des limites bien nettes entre lesquelles elles sont renfermées.

Au point de vue des principes du Calcul des Probabilités, le résultat le plus important de notre analyse est celui-ci : la loi des grands nombres de Poisson peut être mise sous une forme aussi précise que le théorème de Bernoulli et a la même valeur objective, parce qu'elle peut s'en déduire logiquement (Page 28, ligne 17, au lieu de *plus grand que*, lisez *plus grand*).

Dans le Discours *sur la portée objective du Calcul des Probabilités*, nous exposons nos vues sur la solidité même des principes de cette science et sur la légitimité des applications que l'on en fait.

Notre première thèse est la suivante : Le Calcul des Probabilités a pour objet les événements qui sont soumis à une loi complexe, résultante d'une loi principale d'après laquelle certains rapports numériques sont constants, et de lois perturbatrices secondaires donnant naissance à de faibles variations de ces rapports. Dans l'étude de pareils événements, on peut regarder comme légitimes les résultats déduits de la loi des grands nombres. Nous concluons de ce principe que l'on peut appliquer le calcul des probabilités à la statistique morale, aux jeux de hasard, à l'évolutionisme, mais non aux jugements en matière civile ou criminelle, ni à la probabilité des causes.

Notre seconde thèse est le *principe de l'accumulation des probabilités indépendantes* de Newman. A proprement parler, il ne peut être traduit en formule, sauf sous une forme symbolique où entre une fonction inconnue. Nous montrons que ce principe, jusqu'ici trop ignoré des géomètres et des logiciens, est la source parfaitement légitime de nos certitudes pratiques, dans le domaine de toutes les sciences qui reposent en dernière analyse sur le témoignage, sciences de la nature, sciences historiques.

GABINET MATEMATYCZNY
Towarzystwa Naukowego Warszawskiego

